

I/ Contexte de la concertation recommandée

L'Ecole Centrale Paris mène depuis plusieurs années une réflexion sur son projet pédagogique et ses évolutions stratégiques. Ces réflexions, ainsi que le constat que le site actuel de Chatenay-Malabry ne pouvait pas évoluer pour s'adapter de manière satisfaisante aux enjeux du XXI^e siècle, ont amenés l'Ecole Centrale Paris à vouloir s'implanter dans la commune de Gif-sur-Yvette, sur le plateau de Saclay, à proximité de ses partenaires stratégiques.

Le coût estimé de ce projet de transfert s'élève à 220 millions d'euros. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Conformément à l'article L.121-8 du Code de l'Environnement, il a publié le 25 juin 2011 un encart dans le Figaro et le Parisien Essonne informant le public des caractéristiques principales du projet : cette annonce indiquait que la Commission Nationale du Débat Public allait être saisie.

Par courrier du 27 juin 2011, le Ministère a saisi la CNDP ; cette dernière a décidé lors de sa séance du 7 septembre 2011 de ne pas organiser de débat public. Elle a recommandé au maître d'ouvrage de mener une concertation: M. Jean-Luc Mathieu a été désigné lors de cette même séance pour en être le garant.

II/ Modalités mises en œuvre

En accord avec le garant désigné par la CNDP, et afin de donner au public des informations de bonne qualité et lui permettre de s'exprimer, de poser des questions et de faire des propositions, plusieurs modalités ont été mises en œuvre pendant cette concertation.

- Un site Web dédié a été créé sur le site officiel de l'ECP : www.ecp.fr/home/Centrale-paris/concertation. Il permettait de présenter au public le cadre et les objectifs de la concertation recommandée par la CNDP, ainsi que l'état d'avancement du projet et son calendrier prévisionnel. Le public pouvait également y retrouver l'adresse mail et le numéro de téléphone du garant.
- Cinq réunions de concertation ont été tenues. Les horaires et le lieux de ces réunions ont été adaptés afin de permettre au mieux l'expression des différentes parties prenantes du projet – résidents de Châtenay ou de Gif, étudiants et personnels de l'Ecole Centrale Paris ou des établissements déjà implantés dans la commune, etc...

Les réunions publiques ont fait l'objet d'affichage dans les communes concernées. Les personnels et les étudiants de l'ECP et de Supélec ont de plus été avertis par mail.

Ces réunions ont eu lieu :

- le 3 octobre 2011 à l'ECP (17h30) ;
- le 13 octobre 2011 à l'ECP (11h00) ;
- le 9 novembre 2011 dans la salle du Conseil Municipal de Gif sur Yvette (20h30) ;
- le 10 novembre 2011 dans le réfectoire de l'école primaire Brossolette à Chatenay-Malabry (20h30) ;
- le 17 novembre 2011 à Supélec (14h00).

Les débats ont tous fait l'objet d'un enregistrement audio.

- Des panneaux d'affichage ont été réalisés, expliquant les grandes lignes du projet et le déroulement de la concertation. Lors des réunions publiques, ils ont été disposés à l'entrée des salles.
- Les deux journaux municipaux de Gif et de Châtenay ont publié un texte expliquant le projet, la concertation et l'annonce de la réunion publique, et indiquant au public les coordonnées du garant.

Le directeur de l'ECP et la Secrétaire Générale étaient présents à la tribune pour présenter le projet et répondre aux questions du public. Le projet d'implantation de l'Ecole Centrale Paris s'inscrivant dans une dynamique d'ensemble, il a été fait en sorte que des membres de l'Etablissement public Paris Saclay (EPPS) assistent aux réunions pour pouvoir le cas échéant apporter des réponses au public. De la même manière, le représentant de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du M.E.S.R a assisté aux réunions publiques de Gif et Châtenay.

III Compte-rendu de la concertation

La concertation s'est déroulée du 3 octobre au 24 novembre 2011. Au vu des réactions du public, globalement positives, le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet **sans y apporter de modifications**. Les échanges avec le public ont toutefois confirmé que la question des transports était perçue comme cruciale pour la réussite du projet : ces éléments ont été portés à la connaissance de l'Etablissement public Paris Saclay.

Le garant de la concertation n'a eu aucun appel téléphonique. Il a reçu quatre messages :

- Une présidente d'association de Palaiseau s'étonnant qu'il n'y ait pas eu d'information dans cette ville : l'affiche annonçant la réunion publique à Gif lui a été envoyée.
- Un habitant de Châtenay qui souhaitait des précisions sur le devenir du terrain occupé actuellement par l'ECP. Cette question a été transmise à la mairie de Châtenay qui a répondu en séance publique.
- Un employé de la SA HLM qui gère la résidence hébergeant les étudiants de l'ECP qui souhaitait des informations sur l'avenir de cette SA HLM et son avenir professionnel et personnel. Il lui a été répondu que c'était à son employeur, la SA-HLM, de lui répondre.
- Une personne qui souhaitait savoir si le transfert de l'Ecole Centrale s'accompagnerait de recrutements de professeurs. Il lui a été indiqué que les recrutements obéissent au développement de l'Ecole et de sa stratégie en matière scientifique et pédagogique, indépendamment de lieu de fonctionnement.
- Une personne qui exprimait un avis négatif sur le déménagement de l'Ecole Centrale. Elle souhaitait connaître le budget d'installation et qui en supporte la charge, ainsi que les synergies chiffrées à tirer d'un rapprochement de l'Ecole Centrale Paris avec le plateau de Saclay.

Le budget de l'opération de déménagement de l'Ecole Centrale est indiqué dans le document de concertation.

Quant aux bénéfices d'une arrivée de l'Ecole Centrale Paris, ils n'ont pas été chiffrés ; il s'agit de permettre, dans la durée, le développement de coopérations –déjà initiées– scientifiques et pédagogiques entre différents types d'organismes (grandes écoles, université, organismes de recherche) et favoriser la mixité des populations de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'étudiants à travers des espaces de travail et de vie partagés permettant des partenariats plus efficaces en recherche fondamentale et appliquée.

M. Biauxser, président de l'Ecole Centrale Paris, a présenté à un public composé d'environ quarante personnes, majoritairement des étudiants, les grandes lignes du projet d'implantation, soulignant ses liens avec l'évolution pédagogique et scientifique de l'Ecole. Il a également présenté les évolutions qu'allait connaître le plateau de Saclay avec le développement du pôle scientifique et technologique impulsé par l'Etablissement public Paris-Saclay.

Trois questions du public ont porté sur les logements étudiants et la logique de mutualisation entre écoles. Les intervenants voulaient s'assurer que les étudiants de Centrale continueraient à bénéficier de logements réservés. M. Biauxser leur a indiqué que le souhait de l'Ecole Centrale était que les parcours résidentiels des étudiants débutent dans des logements réservés, afin de faciliter leur intégration, puis que ces étudiants rejoignent des logements partagés avec d'autres écoles afin de profiter au mieux des opportunités de rencontre et d'ouverture offerte par le campus de Paris-Saclay.

Un intervenant a souligné l'orientation scientifique du campus de Saclay, et appelé à ce qu'il intègre aussi des disciplines relevant des Sciences Humaines et Sociales et soit ouvert sur la cité. M. Biauxser a rappelé que l'Ecole Centrale Paris avait une volonté forte d'ouverture sur la cité et de promotion des initiatives de ses associations étudiantes.

Trois remarques ou questions ont porté sur les transports : les intervenants souhaitait connaître quels moyens de transport rapides et fiables seraient mis en place pour desservir le nouveau site depuis Paris, et ont exprimé la crainte de devoir passer plus de temps dans les transports. M. Biauxser a précisé qu'à la rentrée 2015, horizon prévisionnel d'ouverture du nouveau site, le quartier où l'Ecole va s'implanter sera desservi par un bus à haut niveau de service permettant de rallier Paris en quarante-cinq minutes via Massy. En 2018, le site bénéficiera du métro automatique du Grand Paris, qui offrira une meilleure liaison.

Une centaine de personnes étaient présentes.

Il est demandé quels amphithéâtres sont prévus dans le projet. M. Biauasser indique que le projet d'ensemble prévoit deux amphithéâtres «de demi-promotion» de 325 places dans les bâtiments propres de l'école, et qu'un amphithéâtre de jauge plus importante (de l'ordre de 1200 places), pour les événements exceptionnels, est prévu dans le bâtiment « Learning Center » mutualisé avec les autres écoles et universités du plateau.

Des questions sont posées sur la composition du Jury et le déroulement du concours d'architecture. Mme Beurton rappelle en préambule que ce concours concerne à la fois les bâtiments de l'Ecole Centrale, dont l'école est Maître d'Ouvrage, et l'urbanisme du quartier qui l'accueillera, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Paris Saclay (EPPS).

Elle indique que la constitution du Jury de concours obéit à des règles très strictes. Il est composé de trois collèges :

- un collège de personnes extérieures de 5 personnes au maximum, dont le Maire de Gif sur Yvette, un représentant de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), un représentant de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), le Directeur de Supélec et M. Subileau, Urbaniste
- un collège de personnes qualifiées (Maîtres d'œuvre), représentant un tiers au minimum ;
- des représentants des pouvoirs adjudicateurs (EPPS pour le volet « Urbanisme » du concours, et Ecole Centrale pour le volet immobilier) : EPPS (3) et ECP (5), dont le directeur de l'école ; un représentant des enseignants et chercheurs ; un représentant du personnel de l'école ; un représentant des étudiants ; un représentant des fonctions support.

Concernant la possibilité de consulter les personnels et étudiants en vue de la désignation de l'architecte lauréat du concours, M. Obriot, directeur de l'Immobilier de l'EPPS, conducteur d'opération pour le compte de l'école, rappelle les modalités de déroulement d'un concours d'architecture ; il insiste sur les contraintes résultant du principe d'anonymat. L'avis des personnels et étudiants ne pourra être sollicité qu'après que le Jury d'attribution ait eu lieu. Ce Jury peut toutefois être amené à proposer au Maître d'Ouvrage de négocier sur la base d'un classement des projets, plutôt qu'un lauréat unique.

Des questions sont posées sur la part d'installations sportives prévue dans le programme de construction. Mme Beurton confirme que tous les besoins de l'école sont bien pris en compte dans le cadre d'une réflexion globale menée par la FCS ; les surfaces figurant dans le programme du concours d'architecture n'en représentent qu'une partie, directement intégrée dans les bâtiments.

Des souhaits ont été émis pour qu'il y ait des logements pour les familles, des services publics (crèches). M. Obriot indique que la réflexion sur le logement est séquencée : elle est d'ores et déjà lancée en ce qui concerne les logements étudiants, et la définition des logements familiaux nécessaires dépend des négociations avec les collectivités locales, menées sous l'égide du Préfet de Région, dans le cadre du développement territorial.

Les problèmes de transport ont été évoqués y compris pour les personnels qui ne déménageront pas. Mme Beurton indique qu'il est prévu un renforcement de l'équipe de projet de l'école par une personne chargée des relations humaines ; par ailleurs, des systèmes de navettes pourraient être mis en service pendant une période transitoire.

Cette réunion publique s'est tenue en présence de M. Bournat, maire de Gif-sur-Yvette, de plusieurs élus de la commune, de M. Veltz, Président-Directeur général de l'EPPS ainsi que de M. Neveü, chef du service des grands projets immobiliers du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Une soixantaine de personnes ont assisté à cette réunion dans la salle du conseil.

Une préoccupation sensible lors des échanges avec le public a été de voir la qualité de vie locale préservée tout au long du projet. La question de nouveaux logements familiaux et de leurs impacts (transports, services...) a ainsi été abordée. De nombreuses questions et remarques ont été formulées sur les transports ; M. Bournat a confirmé qu'aux yeux de la commune, le développement réussi du territoire passait par une amélioration substantielle et rapide des transports, dans le cadre notamment des opérations menées par l'Etablissement public Paris-Saclay.

Les préoccupations exprimées par le public touchaient aussi bien le réseau routier, dont les points de saturation ont été rappelés (côte de la Belle Image, fond de vallée, échangeurs sur le plateau...) que les transports en commun, dont la qualité de service va en se dégradant. L'Etablissement public Paris-Saclay a présenté les études en cours sur la question. Des études sur le trafic routier sont en cours, pour définir les actions à mener en partenariats avec les autorités compétentes pour fluidifier la circulation et éviter d'ajouter aux difficultés actuelles. L'accent est mis sur le maillage du territoire par des lignes de transports en commun efficaces, ainsi que sur la définition de solutions pour relier le plateau et la vallée.

Des questions d'ordre général ont été posées sur les projets et les coopérations scientifiques des établissements présents ou futurs sur le plateau de Saclay. En l'absence de représentants de la Fondation de Coopération Scientifique, l'Ecole Centrale Paris a répondu au mieux à ces questions. M. Biaisser a précisé que l'Ecole Centrale considère comme crucial de se rapprocher pédagogiquement et scientifiquement de Supélec et de l'ENS Cachan, qui doit rejoindre le quartier du Moulon, et plus largement de participer à une dynamique d'ensemble orientée sur l'innovation.

Certains participants se sont exprimés sur la chance que représente à leurs yeux la création du cluster scientifique de Paris Saclay : ils ont souligné qu'il va donner de la visibilité au territoire et aux recherches qui y sont menées, et qu'il augure d'un potentiel de développement économique considérable.

Des demandes de précisions ont été apportées sur le montage de l'opération : il a été précisé que deux modes de construction devaient être mis en œuvre de manière parallèle, les parties identifiées comme les plus stratégiques pour le projet de Centrale devant être réalisées en maîtrise d'ouvrage publique tandis que les parties destinées à être ouvertes aux autres établissements pourraient être réalisées en partenariat public-privé. Un participant a estimé que cette dernière solution pouvait s'avérer moins efficace et plus onéreuse que prévu.

La réunion publique s'est déroulée en présence de M. Siffredi, maire de Châtenay-Malabry, de plusieurs élus de la commune et de Monsieur Neveü, chef du service des grands projets immobiliers du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion.

Sur le rapprochement entre l'Ecole Centrale et Supélec, M. Biaisser, Directeur de l'Ecole Centrale confirme qu'un rapprochement très fort s'opère entre ces deux écoles, sans que la question d'une éventuelle fusion soit d'actualité, compte tenu de la forte identité de chacune d'elles. Les deux écoles

se concertent, coordonnent leurs actions et mettent en commun leurs moyens, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation continue et de la formation doctorale.

Leurs poids respectifs sont très proches : 500 ingénieurs, 250 doctorants et 200 mastères de recherche par an pour Centrale, contre 480 ingénieurs, 250 doctorants et 200 mastères pour Supelec.

Sur le devenir du terrain libéré et sur la possibilité qu'il puisse accueillir d'autres structures publiques d'enseignement :

M. Biausser, Directeur de l'Ecole Centrale, rappelle qu'actuellement, on note que de nombreux pays dans le monde cherchent à se doter d'ensembles universitaires puissants et visibles, générateurs d'innovation et de formation de haut niveau. Dans ce contexte, la politique actuelle de l'ensemble des établissements universitaires français consiste donc d'opérer des regroupements, au travers de pôles d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Neveü indique que :

- de cette politique, il découle qu'aucun établissement d'enseignement n'a émis le souhait de venir s'installer à la place de l'Ecole Centrale,
- tout projet alternatif, de niveau secondaire, ou tel qu'une école de la deuxième chance, ne relève pas des compétences de l'Etat, mais de celles des collectivités ; aucun projet de cette nature n'est identifié à ce jour,
- dans le cadre de sa politique de gestion de son patrimoine, l'Etat, propriétaire, prévoit donc de mettre en vente le site, la commune de Châtenay pouvant exercer son droit de priorité.

Le Maire de Châtenay précise que, si aucun projet d'enseignement ne doit manifester d'intérêt pour le site, il exercera son droit de priorité.

Sur l'avenir de la structure qui gère la résidence des élèves de Centrale et sur l'avenir des bâtiments, M. Neveü rappelle que cette résidence est gérée par un organisme HLM.

Pour les raisons exposées plus haut, aucun besoin de résidence universitaire n'a été identifié à ce jour, qui permettrait une conservation des logements actuels. La résidence est située sur un terrain faisant l'objet d'un bail emphytéotique entre l'Etat et cet organisme ; le bail ne sera pas parvenu à expiration à la date prévisionnelle de déménagement de l'Ecole : il conviendra donc de s'appuyer sur les clauses de rupture anticipée pour y mettre un terme.

Concernant les personnels de l'organisme HLM logés dans la résidence, il rappelle que l'organisme HLM est seul responsable de la gestion de son personnel.

Sur la question des transports, M. Obriot, directeur du pôle immobilier à l'Etablissement Public Paris-Saclay, indique que la réponse aux différents besoins de déplacement se fera à plusieurs niveaux :

- au niveau des transports en commun, avec la réalisation de la branche Ouest du grand métro, en cours d'étude par la Société du Grand Paris, la réalisation de transports en commun en site propre (TCSP), sous l'égide du STIF et éventuellement, suivant faisabilité et intérêt de cette solution, par une liaison hectométrique entre le RER B et le Plateau de Saclay
- au niveau viaire, en concertation avec les conseils généraux ; il est notamment prévu un dédoublement de la RD 36 pour desservir le Plateau du Moulon,
- au niveau des modes de déplacement locaux.

Les études de ces différentes solutions s'échelonneront dans le temps en fonction de l'importance des travaux en jeu, de la maturation du projet et de la concertation avec les collectivités.

Des questions sont posées sur le nombre des logements étudiants prévus sur le plateau de Saclay. Il est rappelé que le chiffre de 3.000 logements mentionné dans la présentation correspond aux seuls besoins de l'Ecole Centrale, et non à l'intégralité des logements qui seront réalisés.

Le Directeur de l'Ecole Centrale, M. Biausser indique que la communauté étudiante a été consultée sur la question des logements, et qu'elle a exprimé un souhait de variété des différents types de logements à construire. Ces logements ne seront pas réalisés dans le cadre d'une résidence fermée, exclusivement réservée à l'Ecole Centrale. Ils seront répartis dans des bâtiments distincts répartis dans le plan d'ensemble du quartier. Les logements destinés aux deux premières années seront localisés à proximité immédiate de l'Ecole, pour des motifs identitaires.

Supélec - 17 novembre 1011

La réunion publique a rassemblé environ une soixantaine de personnes. M. Bravo, directeur de Supélec, a ouvert la réunion publique en rappelant l'attachement de l'école au projet d'implantation de l'Ecole Centrale Paris.

Trois interventions ont eu lieu au sujet des transports. Outre une demande d'amélioration générale de la desserte du site, un intervenant a insisté sur la nécessité d'améliorer les axes de circulation nord Sud, alors que tous les projets présentés au public visent à créer des relations Est-Ouest.

Deux demandes de précision sur l'utilisation des logements étudiants ont été formulées : M. Obriot, directeur du pôle immobilier à l'Etablissement public Paris-Saclay, a rappelé que la mutualisation des logements devait être compatible avec le souhait des établissements d'offrir à leurs étudiants un hébergement les regroupant lors des premières années, puis leur offrant la possibilité de côtoyer des étudiants d'autres établissements lors de la suite de leur cursus. Il a précisé que l'offre de logement allait être pensée à l'échelle de tout le sud du plateau, en mettant à profit le transport commun en site propre.

Des précisions ont été demandées par deux intervenants sur le départ du Centre National d'Etudes et de Formation de la Police (CNEF). M. Obriot a indiqué que, si les bâtiments du Centre figurent bien dans le périmètre de réflexion assigné au projet, le devenir du CNEF n'était à ce jour pas arrêté, et devait faire l'objet de réflexions conjointes entre l'Etablissement public Paris-Saclay et le Ministère de l'Intérieur.